



## Procédure d'inscription 2026

### ➤ **Mon enfant n'a jamais fréquenté l'ALSH (gestion OMJS) : Première inscription**

Votre enfant a entre 3 et 12 ans et vous souhaitez l'inscrire au centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

Pour une première inscription, veuillez adresser la fiche d'inscription (téléchargeable sur notre site internet : [www.alshsaintflourcommunaute.fr](http://www.alshsaintflourcommunaute.fr)) remplie et signée à l'adresse mail suivante : [alshsaintflourcommunaute@gmail.com](mailto:alshsaintflourcommunaute@gmail.com)

Une fois ces données transmises vous recevrez par mail votre code abonné et la démarche à suivre pour poursuivre l'inscription en ligne dans votre espace famille :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintFlour15100/accueil>

Guide portail famille : PDF (disponible sur notre site internet [www.alshsaintflourcommunaute.fr](http://www.alshsaintflourcommunaute.fr))

Tutoriel d'assistance : <https://assistance.berger-levrault.fr/blapisrv/aide/blcitoyens/portailcitoyensfo/general/general/#105870.htm>

### ➤ **Mon enfant a déjà fréquenté l'ALSH (Saint-Flour, Planèze, Margeride, Caldagùès) : Effectuer une réinscription**

Les réinscriptions s'effectuent de façon dématérialisée via le Portail familles pour les familles qui disposent déjà d'un compte personnel. Il vous suffit de vérifier l'exactitude des informations répertoriées dans votre espace famille, de les modifier si besoin et de transmettre les documents demandés (cf. « documents à fournir »).

Si vous n'en avez pas encore un, vous devez créer votre espace personnel sur le Portail familles (assistance possible). Pour vous accompagner dans cette nouvelle démarche veuillez-vous reporter aux guides proposés ci-dessus.

Grâce à cet espace vous aurez la possibilité de faire vos démarches à distance et de réserver les activités de vos enfants.

## **Le Portail Famille**

Le Portail Famille est un outil au service des parents et a pour objectif de faciliter vos démarches administratives :

- Réinscription de votre enfant à l'ALSH
- Stockage des documents administratifs
- Envoi de justificatifs
- Téléchargement et impression des factures
- Gestion des réservations ou annulations aux activités

Une fois votre réinscription administrative dématérialisée finalisée nous procèderons à la validation de cette dernière. Vous aurez alors accès à l'inscription de votre enfant aux différentes activités des vacances de l'année en cours, depuis votre Espace Famille.

Attention : l'inscription et les réservations sont obligatoires avant toute fréquentation, depuis votre espace famille.

Vous n'êtes pas en mesure de procéder à l'inscription sur le Portail familles ?

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous auprès de Mailys Portefaix à l'OMJS par téléphone : 04.71.73.83.66

### **➤ Documents à fournir**

Inscription dématérialisée ou rendez-vous à l'OMJS, veillez à bien disposer avec vous des justificatifs demandés :

**Par voie dématérialisée : veuillez fournir uniquement les documents intitulés « OMJS-ALSH... »**

- Fiche d'inscription 2026 signée
- Une attestation d'assurance avec la mention « **activités extra-scolaires** » pour l'année en cours.
- Un justificatif de quotient familial avec le numéro d'allocataire CAF ou MSA de moins de 3 mois
- Une copie du carnet de vaccinations **nom et prénom inscrits en haut des pages de vaccination** ou certificat de contre-indication
- Une copie du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) le cas échéant cela concerne les enfants atteints de troubles de la santé comme une pathologie chronique.
- Pour les enfants en situation de handicap une attestation de perception de l'AEEH

### **➤ Incrire un enfant en situation de handicap**

Si vous souhaitez inscrire votre enfant en situation de handicap merci de vous rapprocher directement de Mailys Portefaix à l'OMJS ou au 04 71 73 83 66.

### **➤ RGPD**

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'inscription des enfants aux centres de loisirs (Saint-Flour, Planèze, Margeride et Caldagùès) gérés par l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports. Elles sont conservées pendant cinq ans. Le destinataire des données est l'OMJS. Depuis la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'OMJS.